
CABINET

COPIE

Arrêté n° 5027 /MFBPP-CAB
portant attributions et organisation de la cellule de contrôle et de gestion

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
PUBLIC,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n° 2021-301 du 15 mai 2021 et n° 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-333 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public ;

Vu le décret n° 2021-673 du 31 décembre 2021 portant organisation du ministère des finances, du budget et du portefeuille public,

ARRETE :

Chapitre 1 : Disposition générale

Article premier : Le présent arrêté fixe les attributions et l'organisation de la cellule de contrôle et de gestion conformément à l'article 18 du décret n° 2021-673 du 31 décembre 2021 susvisé.

Chapitre 2 : Des attributions

Article 2 : La cellule de contrôle et de gestion est l'organe chargé de rationaliser les activités du ministère et de mener des contrôles internes au niveau du département ministériel sur les plans administratif, technique et financier.

